

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 Décembre 2016**

L'an deux mil seize le 15 décembre à 20 heures00, le conseil municipal de la commune DE ST MAURICE LA CLOUERE dûment convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M PAIN Michel, maire

**Date de convocation** : 09.12.2016

**Affichage de la convocation** : 09.12.2016

**Présents** : Mrs PAIN, BIBAUD, HERAULT, BAILLOT, DORET, , BERNARD, MASURE, Mmes TEXÈDRE, BOBIN , POTONNET, PEZIN LEFEBVRE, THIMONIER-CERISIER

**Absents** :Mr GUYOT, Mmes VERNEUIL , DELHOUME,

Mme POTONNET A . a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 novembre a été approuvé.

### **N°20161215\_181\_MP**

#### **Objet : Elections des délégués à la Communauté de communes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans la cadre de la composition du conseil communautaire du nouvel EPCI à fiscalité propre qui verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de nouveaux conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour.

Monsieur le Maire présente la liste composée à cet effet, et invite les membres du conseil municipal à voter.

LISTE : PAIN Michel – TEXEDRE Roselyne

Après dépouillement du vote sont élus conseillers communautaires pour la nouvelle EPCI au 01.01.2017 :

PAIN Michel – TEXEDRE Roselyne : 11 voix

### **N°20161215\_182\_MP**

#### **Objet : Construction d'une classe**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une classe supplémentaire, suite à la création d'un huitième poste à la rentrée 2016.2017, une classe ayant été installée provisoirement à l'espace Allard.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Mme L'Inspectrice, et que le réaménagement d'un bloc maternelle, et d'un bloc élémentaire primaire est envisagé.

Le coût approximatif envisagé est estimé à 400 000.00€ , pour environ 120m².

Mme Calmy de l' ATD, présentera le 26 janvier prochain un nouveau projet tenant compte de cette option.

### **N°20161215\_183\_MP**

#### **Objet : Aménagement du bâtiment pour stockage et associations**

Monsieur le maire présente au conseil municipal des avenants relatifs au marché de l'entreprise AUGEREAU.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas accepter les avenants présentés.

### **N°20161215\_184\_MP**

#### **Objet : Achat à la Communauté de Communes du bâtiment - transferts de crédits**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de faire l'acquisition du bâtiment appartenant à la Communauté de Communes, et rappelle la décision d'effectuer un contrat de prêt de 40 000.00€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Art dépenses	Art recettes	montant
2138.195		95 000.00
	1641	40 000.00
6718		- 55 000.00
023		55 000.00
	021	55 000.00

#### **N°20161215\_185\_MP**

##### **Objet : Luminaires à l'église**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet relatif à l'installation de luminaires à l'église.

#### **N°20161215\_186\_MP**

##### **Objet : sinistre aux habitations en raison de la sécheresse**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que plusieurs déclarations de sinistres ont été recues en mairies, en ce qui concerne des dégâts aux habitations, en raison de la sécheresse.

Monsieur le Maire précise que le dossier sera transmis en Préfecture pour demande de déclaration de commune sinistrée.

Le conseil municipal en prend acte

#### **N°201612150\_187\_MP**

##### **Objet : tarif chauffage**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération référencée relative au tarif du chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à compter du 01.01.2017 le prix du KC à 0.030€

#### **N°20161215\_188\_MP**

##### **Objet : Formation pour agent dans le cadre d'un contrat d'avenir**

Monsieur le Maire expose que M. MARTIN Anthony, employé dans le cadre d'un contrat d'avenir peut bénéficier d'une formation pour l'obtention du permis « poids lourds », catégorie C.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de 1 280€ pour 70 heures de formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

#### **N°20161215\_189\_MP**

##### **Objet : indemnité des élus**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant perçu par les élus dans le cadre des indemnités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter à compter du 01.01.2017 :

- Indemnité du maire égale à 33% de l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique
- Indemnité aux 4 adjoints à 15% de l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique

#### **N°20161215\_190\_MP**

##### **Objet : labelisation prévoyance et santé pour les agents**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération référencée 20161006\_154\_MP relative à la prévoyance du personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ( 8 pour, 4 absentions)

- De participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative des agents à hauteur de 12.00€, pour tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée
- De participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative des agents à hauteur de 5.00€ mensuels pour tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée

#### N°20161215\_191\_MP

##### **Objet : Effacement de dette et Non Valeur**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'effacement de dettes pour un montant de 155.12€ et une demande de prise en non valeur pour 385.32€

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'effacer la dette de 155.12€ référencé 16.356, et pour 385.32€ correspondant à la liste référencée 194930831.

#### N°20161215\_192\_MP

##### **Objet : Convention SDIS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de confier au Syndicat d'eaux de Vienne-SIVEER l'entretien et le contrôle des équipements incendie.

Elle propose de signer une convention correspondant à ces prestations pour une durée de 6 ans, à partir du 01.01.2017.

Il est proposé en option, le test d'aspiration sur réserve incendie tous les 6 ans, ainsi que le contrôle de l'état, du niveau de la réserve incendie et la manœuvre des vannes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter la décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

#### N°20161215\_193\_MP

##### **Objet : Transferts de crédits**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux en régie, et dans le cadre de l'effacement de dettes, et de prise en non valeur, des transferts de crédits sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les transferts de crédits suivants :

Art dépenses	Art recettes	montant
6542		160.00
6541		200.00
6718		- 360.00
2152.040	021	19 000.00
023	722.042	25 000.00
2312.40	021	6 000.00

#### N°20161215\_194\_MP

##### **Objet : Projet Ecole - PEAC**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de l'école dans le cadre du Parcours Education Artistique et Culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser à l'association pour le Sport à l'école la somme de 1 500.00€.

**N°20161215\_195\_MP**

**Objet : Vœux du Maire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la date d'organisation des vœux à la population – le 6 janvier 2017 à 19h à la salle Yves Girard.

**N°20161215\_196\_MP**

**Objet : Retraite de M. BEGOIN Jean Marie**

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite de M. Jean Marie BEGOIN, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, et précise que le repas annuel communal aura lieu le 20 janvier 2017 à la salle Yves Girard.

**N°20161215\_197\_MP**

**Objet : confection d'agenda / de carte géographique**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de création d'un agenda pour 2018 et d'une carte géographique.

Le conseil municipal décide d'opter pour la carte géographique dans un premier temps.

**N°20161215\_198\_MP**

**Objet : vente de terrain à Puy Félix**

Monsieur le Maire expose que les conjoints FERRE, et M. et Mme PAILLET seraient vendeurs de terrains pour 14 000m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise qu'il a fait une proposition de 2€ le m<sup>2</sup> plus d'indemnité d'éviction versée à l'exploitant agricole, ce prix constituant une base pour une négociation éventuelle.